Expérimentation de la collecte des ordures ménagères en conteneurs semi-enterrés

Dans le cadre d'une expérimentation de la collecte des ordures ménagères en conteneurs semi-enterrés, votre commune s'est portée volontaire ainsi que quatre autres : Désertines, Lesbois, St Aubin-Fosse-Louvain et Vieuvy.

Les élus ont souhaité lancer cette expérimentation pour deux raisons principales :

- **remédier aux problèmes d'hygiène et de propreté** des points de regroupement situés en campagne ;
- maîtriser les coûts de collecte des ordures ménagères afin de **maintenir les tarifs de la redevance**.

Le principe repose sur la mise en place de points de propreté, en zone agglomérée, afin d'y **déposer tous ses déchets** *(ordures ménagères et emballages recyclables).*

Ce dispositif se traduit par l'installation de conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères en **remplacement des bacs en campagne.** Mais aussi, par **l'abandon de la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte dans le bourg pour les particuliers en résidence principale et secondaire**.

➢ **De nombreux avantages :**

- une diminution des nuisances *(visuelles, olfactives, sonores et sanitaires)* ;
- un service accessible tous les jours ;
- une gestion des déchets facilitée par un seul lieu de dépôt.

➢ **Localisation des emplacements de points de propreté :**

- **impasse de la zone d'activité du Bocage** (route de La Dorée) ;
- **rue de Goué,** à côté de la CUMA ;
- **rue de la Cambre**, à proximité du plan d'eau ;
- **place Marie-Elizabeth Dubourd**, à côté de l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) ;
- **place du Rassemblement**,
  Ce point est composé uniquement de deux conteneurs semi-enterrés destinés aux ordures ménagères et dessert uniquement le centre bourg.
- **rue Victor Fréard**, à l'intérieur du lotissement Commandant Eric ;
- **rue de Bretagne** (route de Landivy).

Le conteneur semi-enterré : mode d'emploi

➢ Comment utiliser le conteneur ?

Le conteneur est destiné à recevoir **uniquement les ordures ménagères**. Ainsi les déchets recyclables *(verres, bouteilles plastiques…),* les déchets dangereux et volumineux *(déchets verts, gravats…)* sont interdits.

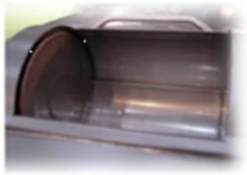

L'ouverture du conteneur s'effectue par un double tambour sécurisé *(photos ci-dessus).*

Pour des raisons sanitaires et techniques, les ordures ménagères doivent être déposées dans des **sacs fermés** d'une **contenance maximale de 60 litres.**

➢ Comment sont collectés les conteneurs semi-enterrés ?

Un camion équipé d'un bras mécanique lève le conteneur afin de le vider dans la benne.

Grâce à ce système, il n'y a **aucun risque d'envol** de déchets.

Avec cette méthode de collecte, les sacs déposés au pied des conteneurs ne sont pas ramassés

Organisation du service

➢ Quel sera le devenir de votre bac ?

Vous avez deux possibilités :

- **restituer votre contenant** compte tenu du manque de place, de non-usage…
  Ce dernier devra être rendu propre à la commune sur appel téléphonique à la mairie *(02 43 05 56 17).*
- **conserver votre bac** afin d'y déposer vos déchets temporairement**.**

➢ Les autres modalités de l'organisation du service ne sont pas modifiées :

- un service de collecte des ordures ménagères en porte à porte **est maintenu pour les professionnels dont l'entreprise est située en zone agglomérée ;**
- continuité du financement du service par la redevance des ordures ménagères *(pas de passage en redevance incitative).*

Quelques astuces pour réduire la taille de votre sac d'ordures ménagères

Des gestes simples vous permettront de réduire la taille de votre sac poubelle et ainsi limiter vos déplacements aux points de propreté.

Je composte mes déchets de cuisine et de jardin : - 90 kg/an

J'utilise les cabas réutilisables plutôt que des sacs plastiques : - 1,5 kg/an

J'achète des produits pauvres en emballages en choisissant des produits en grand conditionnement, vendu à la coupe, des éco-recharges… : - 30 kg/an

J'évite les produits jetables ou à usage unique (lingettes, gobelets plastiques…) : - 7 kg/an

Quelques dates à retenir

- **Jeudi 6 novembre 2014 à 20h30** : réunion publique à la salle polyvalente de Fougerolles-du-Plessis sur l'expérimentation de la collecte des ordures ménagères en conteneurs semi-enterrés

- A compter du **mercredi 3 décembre 2014**, les **conteneurs semi-enterrés seront utilisables**.

- **Jeudi 11 décembre 2014** s'effectuera la **dernière collecte** en points de regroupement en campagne et en porte-à-porte.

Pour plus d'informations, téléchargez le guide d'utilisation du service déchets sur le site internet de la communauté de communes *(www.cc-bocagemayennais.fr).*